

Réunion d'échange sur le Règlement Intérieur départemental (RID) avec le 6^{ème} arrt

La réunion a porté largement sur l'organisation souhaitable des différentes structures prévues par le Règlement Intérieur National. Il est souhaité d'une part que le rôle, la compétence (et peut être la périodicité de réunion) de chaque structure soient définis dans le RID : Délégué départemental, Présidence et Bureau départemental, Conseil départemental et d'autre part que cet empilement de structures n'empêche pas de faire avancer des idées ou un projet jusqu'à ce qu'il aboutisse.

La structure verticale du futur Mouvement départemental, nécessaire, doit être complétée par une organisation en « cercles », non hiérarchisées, accessibles et connus de tous (grâce au site web départemental). Une « cartographie » de ces différents cercles avec entrées multiples et les coordonnées des responsables est souhaitable (animateurs de commissions, ou Groupes de projets, des sections, médiateur départemental – fonction importante à créer à Paris - , délégué départemental, webmestre, « spécialités » des membres du Bureau etc..).

L'idée d'un référendum d'initiative départemental ou de pétition est également évoquée, de même que la possibilité de créer facilement un « Groupe de Projet », à côté des Commissions thématiques pérennes. L'approbation de ces différentes initiatives pourrait être faite par le Conseil départemental ou en cas d'urgence par le Bureau départemental. Le « reporting » sur ces projets/idées serait assuré par leurs animateurs sur le site parisien.

S'agissant de l'organisation interne *stricto sensu*, des interrogations subsistent sur ce que sera le Bureau départemental : il semble difficile d'éviter un Bureau de moins de 30 à 40 membres voire davantage. En dehors des membres de droit, la section s'est interrogée sur le profil des « membres » devant être élus par le Conseil départemental : l'idée d'un membre pour chaque section d'arrondissement est évoquée ou de deux ou plusieurs membres par « zones de section ». Sur le fait de savoir si les représentants des sections au Bureau peuvent être ou non les responsables de section, le débat est ouvert avec les avantages et inconvénients des deux formules.

Pour l'organisation de la section, un schéma classique peut être envisagé avec un animateur, un Secrétaire et des responsables élus sur leur nom pour favoriser la diversité. Mais la spécialité des fonctions est nécessaire (par ex : une personne en charge de la représentation externe, une personne en charge de l'animation et des relations avec le siège et du fichier, une personne en charge de l'accueil et d'Internet etc..). Enfin la section doit remplir des objectifs dont seront redevables ses responsables élus : nombre de nouveaux adhérents, séances de formation, débats publics, voire score du Modem aux élections. Pour animer la section et assurer le devoir de formation et d'éducation à la culture politique des adhérents, il est suggéré que chaque réunion donne lieu à un débat sur un thème donné avec un adhérent rapporteur.

Un débat non tranché s'est également engagé sur le fait de savoir si les sections devaient avoir une « personnalité morale » et être déclarées en associations. La question de l'octroi par le siège d'une dotation budgétaire aux sections (qui pourrait être mise en rapport avec le respect des objectifs assignés) est également évoquée. Dernière idée, pour rapprocher l'exécutif des adhérents de terrain : au sein de la « Présidence » départementale, 2 des 5 élus pourraient se consacrer à visiter les sections et recueillir régulièrement leurs réflexions.

Ce document n'est pas un compte rendu officiel mais la restitution non hiérarchisée de débats et de suggestions faits lors de la réunion du 6^{ème} arrt. Les commentaires des personnes ayant participé à cette réunion ou n'ayant pu y participer sont bienvenus.

Frédéric Badina/Armand Hennon